

## AVIS DE COURSE

### CHAMPIONNAT DE BRETAGNE HANDIVALIDE

Grade **5A**

SAMEDI 13 ET 14 MAI 2023



3 route de Traou Meur - 22 560 Trebeurden  
Tél : 02 96 23 51 35    Portable : 06.07.16.47.69

Email: [ev.trebeurden@gmail.com](mailto:ev.trebeurden@gmail.com)  
Site : <https://ecoledevoiletrebeurden.bzh/>

#### Prescription de la FFVoile :

*Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course. Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.*

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### 1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux

#### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles au plus tard avant le début de la confirmation des inscriptions
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse :  
<https://ecoledevoiletrebeurden.bzh/agenda/>

#### 3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information se trouve à l'école de voile il peut également être consultable en ligne à l'adresse <https://ecoledevoiletrebeurden.bzh/agenda/>.
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes : Miniji, Hansa 303 et Neo 495.  
Les bateaux admissibles devront s'inscrire par internet en ligne à l'adresse suivante  
à l'adresse : <https://ecoledevoiletrebeurden.bzh/agenda/>

## 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

### 4.2.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide  
ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
  - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
  - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

### 4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://ecoledevoiletreburden.bzh/agenda/>.

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : *Majorations de 10€*.

## 5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au <i>9 mai 2023</i>	Droits après le <i>9 mai 2023</i>
<i>Toutes</i>	<i>24 €</i>	<i>34 €</i>

Les droits d'inscription incluent le samedi 13 mai un pot de retour de mer après les courses et à un pot de l'amitié lors de la remise des prix.

## 6 PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<i>Samedi 13 Mai 2023</i>	<i>9h00</i>	<i>12h00</i>

Les confirmations des inscriptions auront lieu dans la grande salle de l'Ecole de Voile de Trébeurden (EVT)

6.2 Jours de course :

briefings	<i>Date et horaires</i>
<b>briefing entraîneurs</b> <b>briefing coureurs</b>	<b>samedi 13 mai à 12h00</b>

Date	<i>Heure 1<sup>er</sup> signal d'avertissement</i>	<i>Classes</i>
<i>Samedi 13 mai 2023</i>	14h30	Miniji, Hansa 303 et Neo 495.
<i>Dimanche 14 mai 2023</i>	10h30	Miniji, Hansa 303 et Neo 495.

6.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

## 7 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

7.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat [de jauge] [de rating] valide.

7.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

**Pour les personnes Handi dans l'incapacité de nager le gilet doit être aux normes 100 Newton.**  
**Le port du gilet est obligatoire pour toutes les séries**

## 8 LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit.

L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe Zone de course.

## 9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour les classes Miniji, Hansa 303 et Neo 495., la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 10 CLASSEMENT

10.2 *une* course validée est nécessaire pour valider la compétition.

10.3 a) Quand moins de *trois* courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand *trois* courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Le classement sera effectué en temps compensé "handivalide open", sauf s'il y a 5 bateaux minimum dans l'une ou plusieurs des classes présentent sur le championnat.

## 11 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par *<description>*.

## 12 PROTECTION DES DONNÉES

### 12.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 12.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 13 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 14 PRIX

Des prix seront distribués en conformité avec le règlement sportif de la ligue handivalide.

- Les trois premiers
- 1<sup>er</sup> féminine.
- 1<sup>er</sup> jeune.

## 15 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

Louis Villain directeur adjoint,  
ECOLE DE VOILE DE TREBEURDEN  
3 route de Traoumeur, 22560 Trébeurden  
02 96 23 51 35  
06 07 16 47 69  
[ev.trebeurden@gmail.com](mailto:ev.trebeurden@gmail.com)



Samedi 13 mai 2023 :	PM : 13h34 - BM : 19h57	Coef : 48
Dimanche 14 mai 2023 :	PM : 14h59 - BM : 21h19	Coef : 50

# ANNEXE N°1 : ZONE DE COURSE

